



Madame, Monsieur, Chers Amis,

Tout d'abord, un grand merci à tous ceux qui, en adhérant à notre Association depuis de nombreuses années, lui témoignent ainsi leur confiance et lui permettent d'agir.

Nous vous souhaitons à tous un excellent début d'année 2025. A l'aube de cette nouvelle année, nous vous appelons à nous rejoindre ou à renouveler votre adhésion à l'APA JH Paris pour la soutenir dans ses efforts d'accompagnement et dans sa représentation auprès des autorités de tarification et de contrôle.

L'APA JH Paris a créé et gère actuellement, depuis 2025, 10 établissements parisiens dont elle assure le bon fonctionnement et garantit la qualité de l'accueil :

**1 IMP, 1 IMPro, 2 ESATs, 2 CAJ (Le CAJ Les Rigoles et le CAJ 157),  
une Résidence avec 1 Foyer d'hébergement avec des appartements externalisés  
ainsi qu'1 Foyer de vie, 1 SAS et 1 SAVS**

L'APA JH Paris veille à maintenir et améliorer de façon continue la qualité du service rendu aux personnes qu'elle accueille et à instaurer de bonnes conditions de travail pour ses salariés, dans le respect des valeurs associatives de laïcité, citoyenneté, solidarité, et de management de proximité. C'est ce que nous privilégions, avec une direction générale et un encadrement renouvelés. L'association conduit une politique visant à répondre aux nouveaux besoins des personnes en situation de handicap.

Ainsi, le groupe scolaire des Hospitalières Saint-Gervais héberge désormais l'unité d'enseignement externalisée de l'IME. L'année 2024 a aussi été marquée par l'extension de places de l'Unité de vie pour résidents vieillissants, ainsi que de places en appartements, et de nouvelles places dans nos établissements. Un SAVS de 30 places a ouvert à l'automne 2024, un CAJ de 15 places le 6 janvier 2025 ainsi qu'une SAS de 15 places. Ce sont désormais près de 400 places ou solutions que propose l'APA JH Paris aux usagers accueillis.

Au sein de la Fédération, l'APA JH Paris agit pour que se construise une Société inclusive plus juste à l'égard des personnes en situation de handicap. Nous avons besoin pour cela d'être une association innovante, mobilisée et soudée, avec des familles d'enfants en situation de handicap mais aussi de nombreuses personnes adhérant à ces objectifs communs.

Mais adhérer à l'APA JH Paris, c'est aussi militer au sein d'une Fédération qui agit au niveau national pour que les problèmes du handicap soient pris en compte par les lois définissant la politique sociale du pays et les règles de son application.

En adhérant, vous renforcez la représentativité de l'APA JH et l'assurez d'une plus grande écoute des Pouvoirs publics. Nous vous remercions pour votre soutien.

## COTISATION ANNUELLE 2025 Adhérez, réadhérez, faites adhérer à l'APA JH Paris

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E.mail : .....

Je déclare adhérer à l'APA JH-Paris et aux principes qu'elle défend :

**Membre actif**  
Cotisation simple : 56,00 €  
Cotisation double (2 membres même famille) : 72,00 €

**Membre actif adhérent à la MGEN** (Dont l'enfant est inscrit au fichier handicap MGEN)  
Cotisation simple : 36,00 €  
Cotisation double (2 membres même famille) : 56,00 €

**Membre actif travailleur handicapé ESAT :** 16,00 €

**Personne accueillie dans les établissements  
APA JH Paris de plus de 16 ans :** 16,00 €

**Don à l'Association :** ..... €

**TOTAL :** ..... €

(La cotisation de membre actif comprend l'abonnement à la Revue APA JH)

**Date et signature :**

### Modes de règlement :

- Par chèque, à l'ordre de l'APA JH Paris (à retourner au 43, rue de Tréville 75009 Paris - Tél. 01 48 74 91 59)
- En ligne : [www.apajh75.org](http://www.apajh75.org)

**BULLETIN D'ADHESION 2025**  
Association donnant droit à réduction fiscale de 66 %  
Pour tout versement, un reçu fiscal vous sera adressé.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège de l'association.